

Mme la Sous-Préfète de Bressuire  
M. le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais

à

Affaire suivie par Anne Billet  
Direction jeunesse citoyenneté politique de la ville  
05 49 81 75 75  
[contact@agglo2b.fr](mailto:contact@agglo2b.fr)

Madame, Monsieur  
Les acteurs locaux

Réf : PYM/AG/GNY/AB

Bressuire, le 7 décembre 2020

**Objet : appel à projets 2021 contrat de ville**

Madame, Monsieur,

Le contrat de ville signé le 17 juillet 2015, a été prolongé jusqu'en 2022 à travers le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés signé fin 2019. Il constitue un cadre contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets en faveur de quartier reconnu de géographie prioritaire de la politique de la ville.

Pour la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, il s'agit du quartier de Valette à Bressuire.

Le Contrat de ville du quartier de Valette est consultable en ligne à :

<https://www.agglo2b.fr/index.php/services-a-la-personne/politique-de-la-ville>

Depuis 2015, de nombreux projets ont été soutenus au bénéfice des habitants de Valette dans le cadre des thématiques prioritaires (le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et la cohésion sociale) et axes transversaux (la jeunesse, la prévention des discriminations, l'égalité entre les hommes et les femmes et la promotion des valeurs fondamentales de la république et de la citoyenneté) du contrat de ville.

S'agissant de la programmation 2021, suite à la période de crise sanitaire, l'État et la Communauté d'Agglomération, porteuse du contrat de ville, ont choisi de cibler l'appel à projets sur les thématiques suivantes :

- L'accompagnement à la parentalité et la réussite éducative
- La cohésion sociale et la citoyenneté
- L'accès aux droits, aux services et la lutte contre la fracture du numérique
- L'emploi et l'insertion professionnelle

.../...

L'État et la Communauté d'Agglomération ont également convenu de prioriser leur soutien à des projets :

- Structurants,
- Porteurs de résultats concrets et mesurables,
- Complémentaires des actions et dispositifs existants,
- Contribuant aux démarches de diagnostic et d'observation en continu.

Les projets devront également porter une attention particulière aux priorités transversales suivantes : la jeunesse, les valeurs de la République et de la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations.

Dans ce cadre, nous vous invitons à participer aux objectifs de la politique de la ville en adressant vos projets selon les modalités précisées dans l'annexe ci-jointe.

Chaque projet fera l'objet d'une instruction conjointe réalisée par les services de l'État et par les services de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et présentée à l'ensemble des partenaires.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

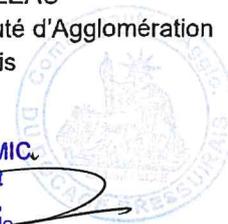
Catherine LABUSSIÈRE  
Sous-Préfète de Bressuire



P/ Pierre-Yves MAROLLEAU  
Président Communauté d'Agglomération  
du Bocage Bressuirais



André GUILLERMIC  
Vice-Président  
Jeunesse, Sport,  
Politique de la ville



Direction Départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations des Deux-Sèvres

## APPEL à PROJETS 2021

### COMMENT REMPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PORTAIL DAUPHIN ?

#### 2 points d'attention à destination des associations locales

##### 1 - Avant de remplir la demande en ligne sur le portail Dauphin

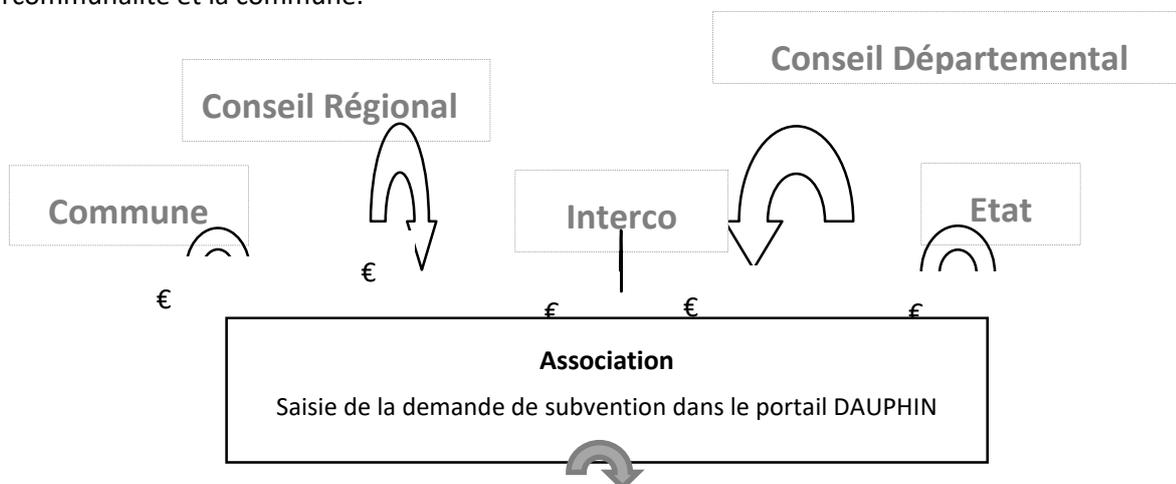
Avant de remplir votre demande, nous vous conseillons d'avoir rédigé sur un document type word une fiche projet. Vous pourrez partager ce projet en interne en le travaillant avec des administrateurs, des bénévoles ou des salariés. Vous pourrez effectuer des copier/coller de votre feuille word sur le portail DAUPHIN et ne perdre aucune donnée. Vous pourrez garder une trace du projet et utiliser cette fiche à d'autres moments.

Dans votre fiche projet, notez par exemple :

- Le nom du projet et sa thématique principale
- L'année concernée
- Les objectifs du projet
- Le déroulé concret et le public visé
- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville concernés par le projet (pour prétendre à une subvention « politique de la ville », votre association doit mener des actions auprès des habitants des quartiers de la ville dits « prioritaires » - QPV)
- Les moyens humains et logistiques
- L'évaluation quantitative du projet (par ex. : les indicateurs de présence), l'évaluation qualitative (par ex. : le suivi avec un journal de bord)
- Le budget prévisionnel du projet

##### 2 - Pour demander une subvention politique de la ville en remplissant le budget prévisionnel du projet dans le portail DAUPHIN <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Pour mener à bien votre projet, vous pouvez solliciter les partenaires du contrat de ville concernés par le présent appel à projets : l'Etat, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, l'intercommunalité et la commune.



Réalisation du projet au profit des habitants des QPV



Concrètement quand vous remplissez le budget de votre projet dans le portail DAUPHIN, si vous sollicitez un financement :

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 € 
Conseil-s Régional(aux)	0,00 € 
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 € 
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 € 
Commune(s)	0,00 € 
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 € 

**Après de l'Etat, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :**

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **79-ETAT-POLITIQUE-VILLE** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

**Après de la Région, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :**

- 1 - tapez le nom de la région où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **NOUVELLE-AQUITAINE (CONSEIL RÉGIONAL)** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

**Après du Département, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :**

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **79-DEUX-SÈVRES (DEPT)** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

**Après de l'intercommunalité, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :**

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **79-[NOM DE L'INTERCO]** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

**Après de la commune, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche**

- 1 - tapez le code postal de la commune où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **[nom de la commune] (n° code postal)** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

# APPEL À PROJETS Programmation 2021

## Contrat de Ville de Bressuire| Quartier de Valette

### 1. APPEL A PROJETS 2021 :

#### A) LES PRIORITES D' ACTIONS

L'Etat et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, porteuse du contrat de ville, ont choisi de cibler l'appel à projets 2021 sur les thématiques suivantes :

- PILIER COHESION SOCIALE

- 1) Développer l'accompagnement à la parentalité et la réussite éducative
- 2) Renforcer la cohésion sociale, favoriser la citoyenneté
- 3) Favoriser l'accès aux droits, aux services et lutter contre la fracture du numérique

- PILIER EMPLOI

- 1) Lever les freins à l'emploi
- 2) Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, des jeunes du quartier

- PRISE EN COMPTE D'AXES TRANSVERSAUX A INTEGRER DANS LES PROJETS

L'Etat et la Communauté d'Agglomération ont également convenu de prioriser leur soutien à des projets :

- Structurants,
- Porteurs de résultats concrets et mesurables,
- Complémentaires des actions et dispositifs existants,
- Contribuant aux démarches de diagnostic et d'observation en continu.

\*\*\*\*\*

## **B) LES OBJECTIFS**

### **PILIER COHESION SOCIALE**

#### **1) Développer l'accompagnement à la parentalité et la réussite éducative**

Les projets proposés viseront à :

- Valoriser les compétences parentales et interculturelles,
- Renforcer la coopération et l'échange entre les parents et les acteurs de l'éducation,
- Expérimenter des pratiques éducatives et lutter contre le décrochage scolaire,

Seront examinés avec attention les projets déployés sur site et intéressant les familles mono-parentales.

Les résultats attendus sont :

- Meilleure perception des situations de familles dans leur complexité pour des réponses adaptées (santé, parentalité),
- Amélioration du climat scolaire, de la coopération et de la coéducation avec les parents d'élèves

#### **2) Renforcer la cohésion sociale, favoriser la citoyenneté**

Les projets proposés viseront à :

- favoriser l'accès à la culture, au sport, aux loisirs pour tous
- développer le lien social et intergénérationnel, les projets des habitants,
- favoriser le civisme, la citoyenneté et le vivre ensemble des habitants à travers :
  - la connaissance des droits et devoirs, des institutions, des valeurs de la République et de la laïcité et le partage autour de moments citoyens (commémorations, élections, journée nationale...),
  - l'éducation à la citoyenneté et la valorisation des pratiques citoyennes des enfants et des jeunes
  - l'accompagnement à la gestion des déchets (sensibilisation des habitants, des enfants)
- mieux appréhender les différences culturelles pour mieux échanger et communiquer

Les résultats attendus sont :

- Meilleur sentiment d'appartenance à une société citoyenne locale,
- Capacité à faire cohabiter une histoire personnelle et une vie en commun,
- Transmission de connaissances et de réflexes citoyens
- Disparition des dépôts sauvages, en particulier en pied de container
- Une évolution des pratiques professionnelles et la mise en place d'actions adaptées aux références culturelles des habitants.

#### **3) Favoriser l'accès aux droits, aux services et lutter contre la fracture du numérique**

Les projets proposés viseront à :

- favoriser l'aide aux démarches administratives en ligne, la saisine des institutions et la régularisation des situations, lutter contre le non-recours aux droits et prestations
- favoriser le recours à l'offre de prévention et de dépistage, renforcer l'accès aux soins primaires et développer des programmes collectifs de promotion de la santé et de prévention,
- développer la mobilité des familles du quartier notamment dans le cadre de l'ouverture du regroupement scolaire/périscolaire/ALSH du quartier de la Gare.

Les résultats attendus sont :

- Améliorer le recours aux droits des personnes,
- Améliorer les partenariats entre les acteurs du quartier et ceux de la prévention, du soin.
- Faciliter l'appropriation de nouveaux cheminements et sécuriser les parcours

## **PILIER EMPLOI**

### **1) Lever les freins à l'emploi**

Les projets proposés viseront à :

- Renforcer les dispositifs d'intégration des personnes immigrées et issues de l'immigration,
- Favoriser, par des actions partenariales, la résolution des freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, lutte contre l'illettrisme, maîtrise de la langue – des compétences de bases)

### **2) Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, des jeunes**

Les projets proposés viseront à :

- Accompagner les initiatives économiques, notamment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et dans le secteur du numérique,
- Favoriser l'entrée en formation et l'accès à l'emploi des habitants du quartier
- Mobiliser les entreprises du territoire

Les résultats attendus sont :

- Meilleure connaissance par les acteurs des habitants du point de vue de l'employabilité,
- Meilleure insertion professionnelle des habitants,
- Lutte contre les discriminations à l'embauche.

## **PRISE EN COMPTE D'AXES TRANSVERSAUX A INTEGRER DANS LES PROJETS**

Les projets devront également porter une attention particulière aux priorités transversales suivantes :

- **la jeunesse :**

Seront examinés avec attention les projets déployés sur site, mixant les populations et orientés prioritairement vers les adolescents et jeunes adultes, âge où précisément se concrétise la citoyenneté (permis de conduire, code, considération de l'âge dans le droit pénal, élection, chantier jeunesse...).

- **la prise en compte de la priorité relative à l'égalité femmes /hommes**

Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femme/homme dans les quartiers figure parmi les objectifs prioritaires de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers. Dans le cadre du présent appel à projet, sont notamment encouragées les actions qui ont pour objet de favoriser la culture de l'égalité, la lutte contre les stéréotypes sexistes, la réappropriation de l'espace public par les femmes, la levée des freins à l'emploi des femmes, l'égalité professionnelle...

Les porteurs de projets sont incités à intégrer cette dimension égalité femmes / hommes dans leurs actions et dans leur fonctionnement à travers notamment les questionnements suivants :

- existence d'un diagnostic genré préalable à la construction du projet
- définition d 'objectifs qualitatifs et quantitatifs intégrant cette dimension
- mise en place de mesures visant à garantir un équilibre entre hommes et femmes dans les activités (ex : quotas)
- les acteurs ont-ils bénéficié d'une formation ?
- la parité femmes-hommes est assurée dans la conduite de l'action (professionnels/bénévoles) ?
- la parité est-elle assurée dans la gouvernance de la structure porteuse ?
- des indicateurs de suivi genrés sont-ils mis en place ?
- mise en place d'une stratégie de communication sur l'action et son impact dans la promotion de l'égalité

- **les valeurs de la République et de la laïcité et la lutte contre les discriminations**

Le porteur de projet s'engage à respecter et promouvoir les valeurs de la République et de la laïcité dans le cadre de son action et de son fonctionnement ainsi que lutter contre toute forme de discriminations.

## **2. REGLEMENT**

### **O Les porteurs de projets**

L'ensemble des porteurs de projets, personnes morales de droit public comme privé est éligible quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale.

### **O Nature de l'appel à projets**

Sont exclus de l'appel à projets :

- L'aide aux porteurs de projets pour leur fonctionnement annuel de la structure ou leurs activités récurrentes
- Les manifestations à caractère commercial, religieux, politique, ou syndical

Seuls les dossiers respectant les règles suivantes sont examinés :

Sur la forme :

- le dossier doit être complet (ensemble des pièces à fournir transmises),
- le dossier doit être intégralement renseigné
- Dans le cadre d'un renouvellement d'action, il est rappelé que le porteur de projet devra fournir un bilan de l'action menée en 2020 pour pouvoir déposer un nouveau dossier,

**Les bilans – compte rendu financier d'une action subventionnée au titre de l'ANCT en 2020 devront être saisis sur le site DAUPHIN (module de justification accessible au 1<sup>er</sup> trimestre 2021)**

Sur le fond :

- **les projets proposés doivent bénéficier aux habitants du quartier de la géographie prioritaire (Valette) et s'inscrire dans les priorités de l'appel à projet.**

Les projets devront :

- promouvoir l'expérimentation et être innovants,
- se dérouler entre le 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre 2021,
- être en adéquation avec les besoins identifiés,
- rechercher en priorité des financements de droit commun, les crédits spécifiques de la Politique de la Ville constituant un fonds d'amorçage de soutien aux projets,
- obligatoirement être co-financés,
- s'inscrire dans un partenariat local, existant ou à construire, être complémentaires avec les actions existantes,
- associer les habitants, notamment via le conseil citoyen,
- prévoir les modalités d'évaluation et les indicateurs (quantitatifs et qualitatifs).

## **O Modalités de dépôt du dossier**

Pour toute demande d'information complémentaire

Vous pouvez joindre Anne BILLET au 05 49 81 34 68 ou [anne.billet@agglo2b.fr](mailto:anne.billet@agglo2b.fr)

Pour information, le comité d'attribution des subventions se réunira mi-mars 2021.

Comment répondre à l'appel à projets :

### **Date limite de dépôt des demandes de subvention**

Les dossiers complets, datés et signés sont à adresser au plus tard

**Le mardi 16 février 2021**

**Les dossiers sont à saisir sur la plateforme DAUPHIN :**

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

*(en cas de difficulté de saisie, vous pouvez vous adresser à la DDCSPP : [ddcspp-logement-social@deux-sevres.gouv.fr](mailto:ddcspp-logement-social@deux-sevres.gouv.fr))*

**Un exemplaire original du dossier saisi devra être transmis à l'adresse suivante :**

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais  
Direction Jeunesse Citoyenneté et Politique de la Ville  
27 bd du Colonel Aubry · BP 90184 · 79304 Bressuire Cedex

**et un exemplaire numérisé au format PDF à l'adresse mail suivante :**

[contact@agglo2b.fr](mailto:contact@agglo2b.fr)

## **Vos interlocuteurs**

### Au sein de la CA2B

Madame Anne BILLET *Directrice adjointe de la Citoyenneté, Jeunesse, Politique de la Ville*

[anne.billet@agglo2b.fr](mailto:anne.billet@agglo2b.fr) - Tél : 05.49.81.34.68

### Au sein des services de l'État :

-DDCSPP des Deux Sèvres

Madame Patricia GREGOIRE, chef de mission, Ville, égalité des chances et logements :

[patricia.gregoire@deux-sevres.gouv.fr](mailto:patricia.gregoire@deux-sevres.gouv.fr) - Tél : 05.49.17.27.93

-Préfecture des Deux Sèvres

Madame Sophie BODIN, déléguée du préfet pour la politique de la ville

[sophie.bodin@deux-sevres.gouv.fr](mailto:sophie.bodin@deux-sevres.gouv.fr) - Tél : 06.79.24.29.74

-Au sein de la DRAC (pour les dossiers sur le champ de la culture)

Madame Sylvie DUVIGNEAU [sylvie.duvigneau@culture.gouv.fr](mailto:sylvie.duvigneau@culture.gouv.fr) – Tél : 05.49.36.30.52

Madame Gwenaëlle DUBOST [gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr](mailto:gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr)

*La recherche de cofinancement pour le projet étant obligatoire, nous vous invitons à prendre l'attache des interlocuteurs concernés (ex : Mairie, Région Nouvelle Aquitaine, CAF, ARS...)*